FICHE D’INSCRIPTION STAGE PARAPENTE 2024 PROGRESSION 2 A MIEUSSY

|  |
| --- |
| NOM : PRENOM : |
|  |
| Date de naissance : |
|  |
| Adresse : |
|  |
| Code postal : Ville : |
|  |
| Adresse E-Mail : |
|  |
| Tél. domicile : Tél. portable : |
|  |
| C.M.C.A.S. de : S.S.A. de : |

**Début et fin du stage :**

**du lundi 27 mai 08h00 au vendredi 31 mai 2024 18h00** (Hors pension – Sans prêt matériel -> voir notice explicative)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Coefficient social | Jusqu’à 9400 | **De 9401 à 18600** | **De 18601 à 20000** | **De 20001 à 33400** | **Sup à 33401** |
|  | 251 € | 270 € | 290 € | 310 € | 332 € |

Portable : 06 31 66 55 06

**email** : cyril.peyrot@enedis.fr

**A retourner à :**  Cyril PEYROT

1 Villejavat

23380 GLENIC

#### Dossier d’inscription :

🞎 - Fiche d’inscription

🞎 - **Photocopie de l’attestation carte ACTIV 2023-2024**

🞎 - Montant de la participation en fonction de votre coefficient social, par **chèque bancaire à l’ordre de l’ANEG**

🞎 - Pour les titulaires de la licence : **photocopie de la licence 2024**

🞎 - Pour les non-licenciés : Certificat médical. La licence sera prise et payée auprès de l’école FFVL en début de stage

#### 🞎 - Une photocopie de la carte ANEG 2024 validée : Administratif ANEG – Trésorier ANEG – Président SSA

(Téléchargeable sur le site)

**Note explicative**

Tous les stages de l’ANEG s’inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s’engager dans un processus commençant d’abord par découvrir le parapente, d’apprendre les bases de ce sport et ensuite de progresser dans sa pratique.

Ils sont ouverts à tous les ouvrants-droit et ayants-droit de la CCAS âgés de 15 ans et plus (voir conditions particulières en dessous de 18 ans) et qui ont satisfait à une visite médicale. (voir conditions sur le site de la FFVL).

**Pour les personnes en situation de handicap (pax exemple malentendant), il est demandé de prendre contact avec le responsable de stage afin qu’il puisse prévoir avec l’école les moyens techniques adaptés à l’activité.**

La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient pour 50% minimum du coût de l’activité technique. (60% pour le stage débutant).

La restauration et l’hébergement restent à 100% à charge du stagiaire.

S’agissant d’un forfait, aucun remboursement n’est effectué, à l’exception d’évènements exceptionnels et si le stage ne s'est fait que partiellement. Cet éventuel remboursement sera traité uniquement sur place, avant le départ du stage, avec le responsable désigné.

**La licence assurance (obligatoire) n’est pas incluse dans la participation**. Elle est souscrite, en début de saison, auprès de la fédération ou dès le début du stage auprès de l’école FFVL.

Les invités (Hors ANEG) ne sont acceptés qu’exceptionnellement et sur accord du responsable de la Commission VLPM. En tout état de cause ils ne pourront occuper la place, liée au quota, d’un stagiaire ANEG.

La liste des candidats stagiaires est arrêtée 15 jours avant la date du stage. Les inscriptions après clôture de cette liste seront soumises à la décision du responsable de stage.

**Une fois inscrit, l’annulation de la participation ne peut être réalisée uniquement que sur présentation d’un certificat médical.**

***Important : Les inscriptions ne seront prises en compte qu’après réception du dossier d’inscription complet et du paiement de la participation. (encaissé à l’issue du stage). Aucune exception ne sera accordée.***

L’inscription entraîne obligatoirement l’adhésion à l’ANEG. Cette adhésion **(20€ non remboursable)** est obligatoirement souscrite en ligne sur le site de l’ANEG, soit en début d’année, soit au moment de la constitution de votre dossier. L’adhésion à une SSA est également obligatoire, la validation par son Président conditionne l’accès aux stages ANEG.

**Le stage se déroule du lundi matin 08h00 au vendredi 17h00:**

* **Ecole FFVL : Les Choucas,** **700 RTE de l'étroit denté, 74440 Mieussy**

Le programme technique est celui de la FFVL.

**Important :**

**1/ Hébergement et la restauration**

**L’hébergement et la restauration ne sont pas compris dans le montant de la participation.**

Il est conseillé de séjourner au Village de vacances CCAS « les Essertins », 487, route du lac Bleu, 74440 Morillon, ou à proximité.

Se rapprocher de l’accompagnateur ANEG afin de grouper les demandes et de bénéficier de tarifs préférentiels.

De même, les repas pourront être organisées entre les stagiaires.

**2/ Matériel**

**Ce stage s’adressant aux pilotes autonomes, chaque stagiaire dispose de son propre matériel et sous sa responsabilité.**

Toutefois, l’école pourra louer du matériel pour un montant de **40€ la semaine (à payer en sus).**

Merci de prévenir l’accompagnateur ANEG afin qu’il en informe l’école.